



---

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 janvier 2018

---

L'an deux mille dix-huit, le 17 du mois de janvier à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

Mme Catherine DUBOURG, Mme Anne ESCOLA, M. Steve LOZANO, Mme Corinne FRITSCH, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, Mme Thiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, M. Cyril CAMU, M. Jean-Yves MAS et M. Olivier BACCIALONE Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 4 M. Patrick MORISSET qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH  
M. Alain BERTRAND qui a donné procuration à M. Cyrille RENELEAU  
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET  
M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à Mme Sylvie LAVERGNE

*Mme Corinne FRITSCH est élue secrétaire de séance.*

## **N° DL17012018-04 : Demandes de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2018.**

Rapporteur : Monsieur Adrien Debever

Par circulaire en date du 13 décembre 2017, Monsieur le Préfet de région informait l'ensemble des collectivités des modalités et conditions d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2018.

Cette dotation permet aux communes rurales éligibles à cette dotation de financer des projets d'investissement de leur territoire. Chaque commune peut aussi présenter deux dossiers chaque année au titre de la DETR.

Les opérations prioritaires ainsi que les taux d'intervention sont réexaminés chaque année par une commission présidée par le Préfet. Au regard des règles d'intervention adoptées pour l'année 2018, la commune de Lacanau souhaite solliciter le financement de deux projets au titre de la DETR 2018.

### **Projet de restructuration du groupe scolaire de Lacanau-Ville**

Le premier projet présenté est celui de la restructuration du groupe scolaire de Lacanau-Ville. Les études de programmation, qui ont été lancées en 2017 en lien avec le corps enseignant et les parents d'élèves, révèlent la nécessité d'anticiper la croissance démographique actuelle et l'arrivée de nouveaux élèves.

Si la modification de la carte scolaire a permis, dans l'immédiat, de rééquilibrer les effectifs entre les deux groupes scolaires, la collectivité souhaite procéder à la création de nouvelles salles de classe. De plus, au regard des besoins actuels et à venir, les locaux communs devront également être réhabilités et agrandis, en particulier la salle des APS, les espaces de restauration ainsi que les espaces extérieurs. Le montant total des travaux est aujourd'hui estimé à environ 1 728 000 euros. Ce montant est susceptible d'évoluer au regard des précisions apportées au programme qui sera retenu préalablement au marché de maîtrise d'œuvre.

A cet égard, la collectivité sollicitera auprès du Conseil départemental, associé depuis le lancement de la démarche, une participation financière dont le niveau précis reste à identifier. Cependant, compte tenu de la date de dépôt des dossiers de demande de DETR fixée au 31 janvier prochain et de l'existence d'un axe prioritaire portant sur les travaux de restructuration et d'extension des bâtiments scolaires du 1<sup>er</sup> degré, la collectivité souhaite déposer dès cette année un dossier au titre de la DETR 2018. Le taux d'intervention se situe en effet entre 25 et 35 % de la dépense éligible en euros HT, ce qui permettrait d'obtenir une participation financière pouvant atteindre le plafond de 280 000 euros, soit environ 16 % du montant total du projet.

### **Projet d'aménagement du square des Anciens Combattants**

Le deuxième projet présenté au titre de la DETR 2018 est celui de l'aménagement du square des Anciens Combattants. Le conseil municipal avait donné son accord pour le déplacement du monument aux morts lors de sa séance du 28 septembre 2017. Le projet, d'un montant total estimé à 138 000 euros, se décompose comme suit :

- 107 000 euros au titre des travaux d'aménagement de la place
- 31 000 euros au titre du déplacement du monument aux morts sur le square

Les règles d'intervention au titre de la DETR 2018 prévoient des taux d'intervention pouvant aller jusqu'à 25 % du montant HT du projet, ce qui permettrait d'envisager une participation à hauteur de 34 500 euros.

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35

**VU** la circulaire du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 13 décembre 2017

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de bénéficier d'une dotation d'équipement pour assurer le financement des projets de réhabilitation du square des Anciens Combattants et du groupe scolaire de Lacanau-Ville

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

**ARTICLE 1**

SOLLICITE la participation financière de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour les projets de restructuration du groupe scolaire de Lacanau-Ville et d'aménagement du square des Anciens Combattants, respectivement à hauteur de 280 000 euros et 34 500 euros

**ARTICLE 2**

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention après des services de l'Etat et signer les documents afférents.

POUR : 21 M. Le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE et Catherine DUBOURG, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE et M. Olivier BACCIALONE.

ABSTENTIONS : 6 Mmes Brigitte BILLA, Tiphaine RAGUENEL, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
Laurent PEYRONDET



A handwritten signature in black ink, appearing to be "L. Peyrondet", written over a horizontal line.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :



